



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conséquences de l'annonce du triplement du parc éolien terrestre

Question écrite n° 18828

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet interroge M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les conséquences de l'annonce du triplement du parc éolien terrestre et sur la réglementation applicable à l'implantation des éoliennes terrestres. Force est de constater que les implantations d'éoliennes sont souvent compliquées sur les territoires concernés. Elle souhaiterait savoir quelles sont les évolutions réglementaires envisagées pour respecter cet objectif mais aussi le cadre de vie des populations et si des schémas directeurs départementaux contraignants peuvent être envisagés.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Maquet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18828

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3438

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)